Compte rendu de la séance du 15 février 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Grégory CASTAN

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal de la dernière réunion,,
- Compte administratif commune 2019,
- Compte administratif eau et assainissement 2019,
- Compte de gestion commune 2019,
- Compte de gestion eau et assainissement 2019,
- Affectation du résultat commune,
- Affectation du résultat eau et assainissement,
- AGEDI : approbation des statuts,
- Eglise : Désignation du Maître d'Oeuvre pour les travaux,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - Saint-Saturnin (2020_DE_001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONFORT René

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CONFORT René après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		154 739.04		47 486.17		202 225.21
Opérations exercice	70 555.39	58 951.58	64 711.43	100 089.72	135 266.82	159 041.30
Total	70 555.39	213 690.62	64 711.43	147 575.89	135 266.82	361 266.51
Résultat de clôture		143 135.23		82 864.46		225 999.69
Restes à réaliser	391 822.71	215 991.94			391 822.71	215 991.94
Total cumulé	391 822.71	359 127.17		82 864.46	391 822.71	441 991.63
Résultat définitif	32 695.54			82 864.46		50 168.92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Après en avoir débattu, Monsieur le Maire sort de la salle et le 1er adjoint présente au vote le compte administratif, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 5 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Affectation du résultat de fonctionnement - Saint-Saturnin (2020_DE_002)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 82 864.46

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	47 486.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	78 541.57
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**35 378.29**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**82 864.46**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	**82 864.46**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	32 695.54
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	50 168.92
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Vote du compte de gestion - Saint-Saturnin (2020_DE_003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONFORT René

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Vote du compte administratif - eau Saint-Saturnin (2020_DE_004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONFORT René

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CONFORT René après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		**Fonctionnement**		**Ensemble**	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 677.72				42 677.72
Opérations exercice	54 666.30	34 622.26	3 530.63	8 795.57	58 196.93	43 417.83
Total	54 666.30	77 299.98	3 530.63	8 795.57	58 196.93	86 095.55
Résultat de clôture		22 633.68		5 264.94		27 898.62
Restes à réaliser	591 181.03	329 221.14			591 181.03	329 221.14
Total cumulé	591 181.03	351 854.82		5 264.94	591 181.03	357 119.76
Résultat définitif	239 326.21			5 264.94	234 061.27	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Après en avoir débattu, Monsieur le Maire sort de la salle et le 1er adjoint présente au vote le compte administratif, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 5 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Affectation du résultat de fonctionnement - eau Saint-Saturnin (2020_DE_005)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 5 264.94

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 070.40
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**5 264.94**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**5 264.94**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	**5 264.94**
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 264.94
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Vote du compte de gestion - eau Saint-Saturnin (2020_DE_006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONFORT René

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Eglise désignation maitre d'oeuvre pour les travaux (2020_DE_007)

Monsieur le Maire expose en Conseil Municipal les travaux à réaliser au clocher et à la toiture de l'église.

Suite au diagnostic fait par l'architecte Mr VANEL, Monsieur le Maire lui a demandé un devis pour la maîtrise d'oeuvre.

Le devis d'un montant de 17 400,00 HT comprend : l'avant projet, le projet/DCE et le suivi des travaux.

Monsieur le Maire propose de confier et de demander à l'architecte de préparer la phase travaux pour la restauration de l'église.

Mr VANEL doit prendre contact avec le Service Départemental d'Architecture ainsi que Mr GELY de la Fondation du Patrimoine pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la maîtrise d'oeuvre à Mr VANEL, architecte.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I). (2020_DE_008)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du

syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

Projet d'assainissement collectif village de Saint-Saturnin (2020_DE_009)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'assainissement collectif proposé par le cabinet Mégret, Maître d'Oeuvre.

Les devis réalisés par le cabinetMégret pour les travaux d'assainissement collectifs du village de Saint-Saturnin sont :

Travaux d'assainissement	
Lot 1: Réseaux humides	236 567,00 €
Lot 2: Géoassainissement collectif 100 EH	136 719,00 €
Montant Total HT Travaux	**373 286,00 €**
Maîtrise d'Oeuvre et missions complémentaires cabinet MEGRET	31 600,00 €
Diagnostic des branchements particuliers	10 175,00 €
Passage caméra, test d'étanchéité des réseaux et test de compactage (15 € HT/ml)	30 000,00 €
Coordinateur de sécurité	2 000,00 €
Acquisition de terrain et indemnité pour servitude de passage de conduite (estimation)	1 500,00 €
Etude Géotechnique (Réseau et Station d'épuration) de type G2 PRO	10 000,00 €
Etude de sol et tests de perméabilité pour la station d'épuration	1 500,00 €
Etude de réutilisation des remblais sur réseaux	2 000,00 €
Bilan 24 h pour STEP avant réception finale	2 500,00 €
Frais de reproduction et de publicité	1 500,00 €
Imprévus sur travaux (5%)	23 303,05 €
Montant Total HT annexes	**116078,05 €**
Montant Total HT	**489 364,05 €**

à ce montant, il faut ajouter les frais d'acquisitions foncièreset d'actes administratifs estimés à **25 000,00 €** HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux et le plan de financement proposé soit :

Dépensesprévisionnelles : 514 364,05 €

Recettes prévisionnelles :
Subvention DETR 50 % : 257 182,03 €
Subvention agence de bassin 25 % : 128 591,01 €
Subvention Conseil Départemental 5 % : 25 718,20 €
Emprunt 20 % : 102 872,81 €

Après avoir entendu la proposition de projet et le plan de financement proposé par le Maire, le Conseil Municipal adopte ce projet et ce plan de financement.

DONNE TOUS POUVOIRSà Monsieur le Maire d'accomplir les démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 7 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**